

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1926030S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Degenne, cheffe de la mission du contrôle interne et de l'audit, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mmes Valérie Gilton et Sylvana Maurade, auditrices internes, et à M. Laurent Beeler, auditeur interne, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la mission du contrôle interne et de l'audit, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (INTV1532704S).

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI